

Image not found or type unknown



Droits Pôle emplois après licenciement a l'amiable

Par **ThomasLUI**, le **27/02/2013** à **20:56**

Bonsoir !!

Je suis actuellement employé d'un Salon de coiffure en CDI, en septembre prochain j'ai pour projets de faire une Formation Maquillage de 6mois.

Avec l'accord de mon employeur, une rupture conventionnelle peut être envisageable.

Ma question est : Ai-je dans ce cas, le droit de toucher le chômage durant ces 6mois ?

Il faut peut être aussi prendre en compte que je vis chez mes parents...

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vous souhaite une bonne soirée.